

# On connaît mal les responsables des mosquées

- L'imam radical de Dison et son fils, qui avait menacé les chrétiens dans une vidéo, ont été interpellés dimanche.

- L'Etat possède peu d'informations sur leur nombre exact et leurs activités.

- Des études témoignent par ailleurs de la perte d'influence des mosquées.

## La plupart des imams en Belgique sont turcs ou originaires d'Afrique du Nord

**L'**imam a pour rôle principal de diriger la prière (voir ci-dessous). Mais ses fonctions pouvant être nombreuses pour organiser la vie de sa mosquée, il peut bénéficier d'aidants. L'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB) hiérarchise donc la fonction des imams reconnus en plusieurs rangs. Quoi qu'il en soit, tous les imams dépendant du SPF Justice doivent respecter la "charte des imams" disponible sur le site de l'Exécutif.

**1** Combien sont-ils? Le nombre précis d'imams en Belgique est difficile à estimer. Tout d'abord parce que sur les 300 mosquées que compte la Belgique, 80 seulement sont reconnues par l'Etat et travaillent en concertation avec l'Exécutif des musulmans de Belgique. Il faut dès lors distinguer plusieurs types d'imams. Il y a ceux qui sont reconnus et dépendants, pour leur rémunération, du SPF Justice; ceux qui sont reconnus mais ne dépendent pas du SPF Justice (certaines mosquées reconnues souhaitent conserver un imam fourni par le pays d'origine), et les imams qui ne sont pas reconnus et dont le traitement est pris en charge par un Etat étranger. "Aucune information n'est délivrée sur les mosquées non reconnues, sauf si celles-ci sont surveillées pour des raisons de sécurité. La moitié des 80 mosquées reconnues sont turques et dépendent non pas de l'Etat

belge mais de la Diyanet turque, ce qui complique la collecte d'informations liées au lieu de culte", explique Jean-François Husson, membre du Craig (Centre de recherche en action publique, intégration et gouvernance), professeur à l'ULg et auteur d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un Institut public d'étude de l'islam. C'est d'autant plus complexe à établir qu'une mosquée peut compter plusieurs imams en fonction du nombre de fidèles qui la fréquentent. Ainsi, on comptera un imam pour 500 fidèles, deux jusqu'à 1500 fidèles et trois au delà. Il y a donc au moins 300 imams en Belgique – puisqu'il y a 300 mosquées. Mais certainement davantage.

**2** De quel(s) pays sont-ils originaires?

Il existe très peu d'imams belges sur le territoire. La plupart sont turcs ou originaires d'Afrique du Nord. La plus grande difficulté réside alors dans la maîtrise des trois langues nationales. "L'imam turc change de pays tous les quatre ans. Il n'a jamais l'occasion d'apprendre la langue du pays d'accueil, ce

qui complique souvent la médiation ou les contacts avec les autres cultes. Par exemple, lors de rassemblement d'imams, si l'un d'eux parle français, une traduction simultanée est nécessaire", illustre Jean-François Husson. Les imams maghrébins ont eux aussi quelques difficultés avec l'apprentissage de la langue bien que le français soit pratiqué au Maroc ou en Algérie.

**Les imams turcs issus de la Diyanet ont un diplôme en théologie tandis que les imams du Maghreb ont parfois une formation réduite à l'apprentissage par cœur du Coran.**

**3** Quelle formation ont-ils reçue? En ce qui concerne la formation des imams, il existe de fortes disparités en fonction du pays d'origine. Les imams issus de la Diyanet sont détenteurs d'un diplôme en théologie obtenu en Turquie à la suite d'études supérieures de quatre ans. Les imams "de la vieille école" originaires des régions rurales du Maghreb ont quant à eux

reçu une formation traditionnelle parfois limitée à l'apprentissage par cœur du Coran. Des cas d'imams ayant reçu une formation non reconnue par l'Etat belge existent aussi.

L.V.

# Le prêcheur de Dison et son fils interpellés

L'imam de Dison Shayh Alami, son fils et sa femme ont été interpellés par la police fédérale à leur domicile dimanche en fin d'après-midi. La "Dernière Heure" relate dans ses pages de lundi une opération "minutieusement préparée".

## Sous le coup de deux arrêtés d'expulsion

De nationalité néerlandaise-marocaine, l'imam de Dison est accusé de propagande salafiste, d'appel à la violence et à la guerre sainte. Pour rappel, le religieux avait été prié de quitter une première fois le territoire mais avait fait appel. Un deuxième arrêté d'expulsion avait alors été introduit en mars 2016 par le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA). Un arrêté "mieux motivé, renforcé". La décision qui fait suite au second recours de l'imam de Dison devrait tomber prochainement.

## Le fils interpellé et relâché

Un récent scandale avait de nouveau attiré l'attention des médias sur la famille. Le fils de l'imam, âgé de 17 ans, avait appelé au meurtre des chrétiens dans une

vidéo tournée à Verviers et publiée moins de deux semaines après l'assassinat du prêtre de Saint-Etienne-du-Rouvray, en France. Publiée le 2 août sur un compte du réseau crypté Télégram, elle avait été révélée par le site français Memri.fr, qui publie des informations liées au Moyen-Orient.

A la suite de la mise en ligne de la vidéo et l'ampleur que prenait l'affaire, le jeune homme avait alors signalé aux autorités belges qu'il rentrait précipitamment de ses vacances afin d'expliquer ses propos. Le dossier est passé à l'instruction mais sera à charge du juge de la jeunesse, l'accusé étant encore mineur.

Selon les informations de la "Dernière Heure", le service antiterroriste de la police judiciaire fédérale de Bruxelles a été contraint de libérer le jeune garçon. Le procureur du Roi de Liège, qui avait pourtant connaissance de l'opération visant à interpellier l'imam et son fils dimanche soir, a estimé qu'il ne "fallait pas réveiller un juge de la jeunesse en pleine nuit". Le procureur du Roi de Liège affirme en outre que "le jeune homme a été remis en liberté pour des raisons de procédure et de coordination de deux dossiers, l'un géré par le parquet fédéral et l'autre par le parquet de Liège". Il affirme également que le jeune homme n'a pas encore été entendu au sujet de la vidéo controversée.

Pour Christine Wilwerth, procureur du Roi à Verviers, il est encore trop tôt pour envisager un dessaisissement par le juge de la jeunesse. Le dossier du père, auditionné lundi matin, et celui de son fils seront donc gérés de manière distincte.

L.V.

# Un guide qui n'est pas toujours écouté

Un imam est un guide. Si son rôle peut varier en fonction des écoles, des nationalités ou des confessions, c'est lui qui, essentiellement, se tient devant l'assemblée pour diriger et guider la prière collective. C'est lui aussi qui est chargé d'assurer les prêches. Ses semaines et ses journées sont donc rythmées par les cinq prières quotidiennes.

## Une vie de paroisse

Son rôle ne s'arrête cependant pas là. A l'instar d'un prêtre dans sa paroisse, il accompagne les malades comme la vie des familles. Il est chargé également de faire vivre sa mosquée en organisant des conférences, des lectures du Coran ou de la catéchèse. Il veille donc à demeurer une personne de référence intellectuelle et spirituelle qui se situe au cœur de ce lieu de socialisation qu'est aussi une mosquée.

Pour autant, les imams subissent une rude concurrence. Si certains d'entre eux sortent du lot de par leur personnalité, beaucoup ne semblent trouver auprès des jeunes qu'une oreille dis-

traite. En mai 2015, la Fondation Roi Baudouin publiait une large étude sur les Belgo-Marocains et les Belgo-Turcs (qui forment une large partie de la communauté musulmane en Belgique). Les résultats étaient surprenants. Si la majorité des personnes interrogées disaient aller à la mosquée pour prier, très peu mentionnaient une réelle influence de l'imam sur leur vie de foi. Au contraire, les sources d'influence les plus évoquées en la matière étaient les parents, les lectures personnelles ou les groupes d'amis. Cela témoigne, pour la Fondation, d'une "individualisation" des croyances et donc de "la perte d'influence de la mosquée".

"Cette perte d'emprise peut sans doute s'expliquer comme étant la conséquence du décalage qui existe entre des imams formés à l'étranger, ne maîtrisant que parfois très peu les langues de la société belge et dont certains discours se situent bien loin des préoccupations d'une partie importante de la communauté musulmane et, en particulier, des jeunes", concluait la Fondation.

BdO

## Réforme en cours

### Un institut de formation belge

**Commission.** On a souvent évoqué le dossier de la formation des imams et des cadres musulmans comme étant indispensable pour voir émerger un "islam de Belgique", c'est-à-dire un islam "adapté au contexte démocratique belge". Ce dossier a été saisi par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) qui a créé une commission sur le sujet.

**Baccalauréat.** C'est en décembre 2015 que cette commission a rendu ses propositions. La mesure phare fut la décision de créer un institut de formation sur l'islam qui aura pour objectif de centraliser toutes les formations universitaires existantes. Doté d'un budget de 400 000 euros, il bénéficiera d'un avant-projet de décret voté en mai. Une fois sur pied, la formation débouchera sur l'obtention d'un baccalauréat en sciences religieuses et sociales, et d'un master en théologie musulmane.